

Municipalité de  
**SAINT  
FRANÇOIS  
XAVIER  
DE  
BROMPTON**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER-DE-BROMPTON**

**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR**

Est donné par la soussignée, Sylvie Champagne, directrice générale et secrétaire-trésorière

Que lors de la séance tenue le 06 juillet 2015, le conseil de la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton, a adopté le « règlement numéro 2015-184 visant à modifier le règlement de zonage 2010-116 et ses amendements afin d'autoriser et régir les lieux de production et d'entreposage de marijuana à des fins médicales dans la zone AF-11 et de modifier les dispositions relatives aux systèmes de géothermie. »

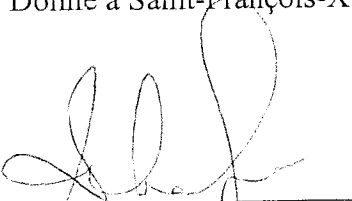
Que ledit règlement numéro 2015-184 a été approuvé par les personnes habiles à voter de la municipalité, le 26 juin 2015;

Que ledit règlement numéro 2015-184 a reçu l'approbation de la MRC du Val-Saint-François le 05 août 2015;

Qu'en conséquence, le règlement numéro 2015-184 est entré en vigueur le 07 août 2015, à la suite de la délivrance du certificat de conformité émis par la MRC du Val-Saint-François en date du 07 août 2015;

Que toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement numéro 2015-184 au bureau de la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton 94, rue Principale à Saint-François-Xavier-de-Brompton.

Donné à Saint-François-Xavier-de-Brompton, ce 26 août 2015.



Sylvie Champagne  
Directrice générale